



PROTOCOLE MÉDICAL

Le protocole médical permet de sécuriser les compétitions par un chef de poste de secours qui accompagnera d'une part le club à la bonne organisation de la compétition sur la partie médicale et d'autre part l'arbitre lors de la compétition en tant qu'interlocuteur privilégié pour effectuer, si besoin, une demande d'arrêt de la compétition (validée uniquement par l'arbitre) et la prise en charge en cas d'accident.

AVANT LA COMPÉTITION:

Le club organisateur transmet la feuille de route médicale à la commission médicale qui enverra à son tour « l'avis médical de la compétition ».

Le club organisateur doit transmettre l'avis médical de la compétition à l'arbitre le plus tôt possible et au plus tard le jours de la compétition (par mail ou main propre).

LE JOUR DE LA COMPÉTITION L'ARBITRE DOIT :

- S'assurer de la présence du chef de poste de secours en bord de piste et se mettre en accord sur la manière (moyen de communication) de réaliser la demande d'arrêt de l'épreuve.
- Assurer la communication avec l'équipe médicale via un moyen fonctionnel (talkiewalkie, téléphone).
- Signaler tout incident médical survenant pendant l'épreuve au chef de poste de secours.
- Arrêter l'épreuve en cas de :
 - o Saignement,
 - o Vomissement,
 - o Trauma crânien,
 - o Trauma du rachis (colonne vertébrale),
 - o Troubles neurologiques,
 - o Perte de connaissance,
 - o Restant au sol plus de 10s après une chute sans signe de reprise de l'épreuve,
 - o Tout autre cas mettant en danger la santé du compétiteur.

Le chef de poste transmettra à l'arbitre les informations nécessaires pour la réalisation de son rapport sans compromettre le secret médical.

APRÈS LA COMPÉTITION:

• Renseigner le **FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE FORFAIT** en cas de besoin et le joindre au rapport d'arbitre.



Contacts:

Docteur Catherine Mansard, médecin fédéral cmansard@ffsg.org 06 16 71 53 21

Guillaume Ribéron, Assistant médecin fédéral <u>quillaume@hotmail.fr</u> 06 65 81 95 68